



Remise des fonds après vente succession

Par **Bouziloff**, le **24/09/2021** à **14:14**

Bonjour

Mr décédé en 97

5 enfants de 3 unions

Mme décédée en 2016

Succession mr non réglée a ce jour

Actes de notoriété signes

Le compromis de vente de l'appartement va être signé

Un fils du couple vit dans l'appartement. Doit-il payer l'indemnité d'occupation a la demande des autres héritiers?

Un solde des comptes doit-il être établi avant de verser le prix de vente aux héritiers ?

Jusqu'à quelle date les ayants droits de Mme peuvent ils réclamer les charges ?

Merci d'avance